




Informations de base	
<b>2009/2050(BUD)</b> BUD - Procédure budgétaire  Budget rectificatif 8/2009: fièvre catarrhale du mouton; réacteur à haut flux; Europol; Eurojust; OLAF  <b>Subject</b>  8.70.60 Budgets annuels antérieurs	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	<span style="border: 1px solid red; padding: 2px;">BUDG</span> Budgets		HAUG Jutta (PSE)	24/01/2008
			Rapporteur(e) fictif/fictive SURJÁN László (PPE-DE)	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil		Réunions	Date
	Agriculture et pêche		2959	2009-09-07
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Budget		ŠEMETA Algirdas	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
03/07/2009	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	COM(2009)0337 	Résumé
02/09/2009	Vote en commission		Résumé
07/09/2009	Publication du projet de budget du Conseil	12952/2009	Résumé
07/09/2009	Adoption du projet du budget par le Conseil		
09/09/2009	Dépôt du rapport budgétaire	A7-0010/2009	
14/09/2009	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/09/2009	Décision du Parlement	T7-0012/2009	Résumé
15/09/2009	Résultat du vote au parlement		

15/09/2009	Fin de la procédure au Parlement		
10/11/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2009/2050(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/7/00383

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE427.072</a>	28/07/2009	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		<a href="#">A7-0010/2009</a>	09/09/2009	
Texte budgétaire adopté du Parlement		<a href="#">T7-0012/2009</a>	15/09/2009	<a href="#">Résumé</a>
<b>Conseil de l'Union</b>				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Projet de budget du Conseil		<a href="#">12952/2009</a>	07/09/2009	<a href="#">Résumé</a>
<b>Commission Européenne</b>				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Avant-projet de budget de la Commission		<a href="#">COM(2009)0337</a>	03/07/2009	<a href="#">Résumé</a>

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>	

Acte final	
Budget 2009/0803 <a href="#">JO L 293 10.11.2009, p. 0061</a>	<a href="#">Résumé</a>

# Budget rectificatif 8/2009: fièvre catarrhale du mouton; réacteur à haut flux; Europol; Eurojust; OLAF

2009/2050(BUD) - 03/07/2009 - Avant-projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation d'un avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 8 pour l'exercice 2009.

CONTENU : le présent avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 8 pour l'exercice 2009 couvre les éléments suivants:

- augmentation de 49.340.000 EUR, des crédits d'engagement en faveur du poste budgétaire 17 04 01 01 « Programmes d'éradication et de surveillance des maladies animales ainsi que de surveillance de l'état physique des animaux pouvant présenter un risque pour la santé publique lié à un facteur extérieur - Nouvelles actions ». Cette hausse est destinée à renforcer le budget consacré à l'éradication de la fièvre catarrhale du mouton;
- création du poste budgétaire 10 04 04 02 « Exploitation du réacteur à haut flux (HFR) — Programmes complémentaires HFR (2009 à 2011) », doté d'une mention « p.m. »;
- création du poste budgétaire 18 05 02 03 « Office européen de police - Coûts de transition », à doter d'un montant de 1.250.000 EUR en crédits d'engagement et de paiement. Ces crédits seront redéployés à partir de l'article 18 05 09 « Prévenir et combattre la criminalité »;
- renforcement, de 3.900.000 EUR, de la subvention communautaire en faveur d'EUROJUST ; sur ce montant, il est proposé qu'une somme de 1.600.000 EUR soit constituée par des recettes affectées provenant de l'excédent d'EUROJUST récupéré de l'exercice 2008. En conséquence, la demande en crédits d'engagement frais dans le présent budget rectificatif s'élève à 2.300.000 EUR. Les crédits de paiement correspondants proviendront de l'article 18 06 07 « Justice civile »;
- modifications au tableau des effectifs de l'OLAF, sans apports financiers supplémentaires.

L'incidence financière nette du présent budget rectificatif est de **51.640.000 EUR** en engagements, sans nouvelle demande de crédits de paiement.

# Budget rectificatif 8/2009: fièvre catarrhale du mouton; réacteur à haut flux; Europol; Eurojust; OLAF

2009/2050(BUD) - 07/09/2009 - Projet de budget du Conseil

Le 3 juillet, la Commission a présenté au Conseil un avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 8 au budget général 2009, qui portait sur les éléments suivants:

- augmentation de 49.340.000 EUR des crédits d'engagement en faveur du poste budgétaire 17 04 01 01 « Programmes d'éradication et de surveillance des maladies animales ainsi que de surveillance de l'état physique des animaux pouvant présenter un risque pour la santé publique lié à un facteur extérieur – nouvelles actions » afin de financer une campagne de vaccination d'urgence destinée à prévenir rapidement la propagation des foyers de fièvre catarrhale du mouton apparus depuis 2006;
- création du poste budgétaire 10 04 04 02 "Exploitation du réacteur à haut flux (HFR) – Programmes complémentaires HFR (2009 à 2011)", doté d'une mention "p.m." pour les crédits d'engagement et de paiement à titre de structure d'accueil budgétaire pour les contributions des États membres participant au programme de recherche conformément à la décision 2009/410/Euratom du Conseil concernant l'adoption d'un programme complémentaire de recherche à mettre en œuvre par le Centre commun de recherche pour le compte d'EURATOM;
- renforcement de 3.900.000 EUR en crédits d'engagement et de paiement de la subvention communautaire en faveur d'EUROJUST. La somme de 1.600.000 EUR en crédits d'engagement est constituée par des recettes affectées provenant de l'excédent d'EUROJUST récupéré de 2008 et les engagements restants d'un montant de 2.300.000 EUR sont déduits de la marge de la rubrique 3A, dont 1.390.000 EUR sont inscrits dans le poste budgétaire 18 06 04 01 et 910 000 EUR dans le poste budgétaire 18 06 04 02. Les montants correspondants des crédits de paiement proviennent de l'article 18 06 07 "Justice civile" par un virement interne et sont inscrits dans les postes budgétaires 18 06 04 01 et 18 06 04 02;
- création du poste budgétaire 18 05 02 03 "Office européen de police - Coûts de transition", à doter d'un montant de 1.250.000 EUR en crédits d'engagement et de paiement à titre de structure d'accueil budgétaire pour une partie des dépenses à financer par le budget communautaire conformément à la [décision 2009/371/JAI du Conseil](#) portant création d'EUROPOL. Les engagements et les paiements sont mobilisés à partir de l'article 18 05 09 "Prévenir et combattre la criminalité" par virement interne;
- modifications temporaires du tableau des effectifs de l'OLAF en augmentant de 12 postes le nombre d'AD 11 afin de permettre à l'OLAF de pourvoir ces postes avec les candidats ayant réussi les concours externes qui sont actuellement employés comme agents temporaires de l'OLAF. Cette adaptation budgétaire neutre du tableau des effectifs de l'OLAF, qui disparaîtra dans le budget 2010, vise à éviter des départs massifs et la perte d'un important savoir-faire au sein du personnel de l'OLAF.

Les modifications proposées dans l'APBR n° 8/2009 n'apportent aucun changement à l'état général de recettes du budget 2009.

Le 7 septembre 2009, le Conseil a établi le projet de budget rectificatif n° 8/2009 tel que transmis par la Commission dans son avant-projet et tel qu'il figure à l'annexe technique de l'exposé des motifs du projet de budget du Conseil (voir [doc. Conseil 12952/09 ADD 1](#)).

# Budget rectificatif 8/2009: fièvre catarrhale du mouton; réacteur à haut flux; Europol; Eurojust; OLAF

2009/2050(BUD) - 15/09/2009 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 594 voix pour, 27 voix contre et 30 abstentions, une résolution approuvant tel quel le projet de budget rectificatif n° 8 de l'Union européenne pour l'exercice 2009.

Le Parlement rappelle que ce projet de budget portait sur les éléments suivants:

- augmentation des crédits d'engagement des programmes d'éradication et de surveillance des maladies animales ainsi que de surveillance de l'état physique des animaux pouvant présenter un risque pour la santé publique lié à un facteur extérieur ;
- création de la ligne budgétaire "Exploitation du réacteur à haut flux (HFR) — Programmes complémentaires HFR" ;
- création d'une ligne budgétaire "EUROPOL – Coûts de transition" ;
- renforcement de la subvention communautaire en faveur d'EUROJUST ;
- modifications au tableau des effectifs de l'OLAF.

Le Parlement a approuvé ce projet de budget en tenant compte des résultats du trilogue interinstitutionnel du 1<sup>er</sup> septembre 2009 consacré pour l'essentiel au financement de l'intégration d'EUROPOL dans le budget de l'Union européenne.

Ce trilogue a notamment conclu que le financement d'EUROPOL en tant qu'agence communautaire pourra être assuré dans le respect du plafond de dépenses convenu pour la sous-rubrique 3a du cadre financier pluriannuel (CFP) 2007-2013. Le montant annuel sera ainsi arrêté dans le cadre de chaque procédure budgétaire annuelle.

Au cours de ce trilogue, le Parlement européen, le Conseil et la Commission se sont mis d'accord pour fixer à **1.250.000 EUR** les coûts de transition dus à la transformation d'EUROPOL en agence communautaire en 2009.

Le Parlement et le Conseil appellent enfin la Commission à présenter dans les plus brefs délais un projet de lignes directrices communes relatives à la mise en œuvre du point 47 de l'All (en vertu duquel les deux branches de l'autorité budgétaire doivent se mettre d'accord sur le financement d'une agence communautaire, après information documentée de la Commission sur les implications budgétaires de ce financement sur la rubrique correspondante du budget de l'Union).

# Budget rectificatif 8/2009: fièvre catarrhale du mouton; réacteur à haut flux; Europol; Eurojust; OLAF

2009/2050(BUD) - 15/09/2009 - Acte final

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif 8/2009.

ACTE LÉGISLATIF : 2009/803/CE, Euratom.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 8/2009 de l'Union européenne conformément à sa résolution du 15 septembre (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif porte sur les éléments suivants:

- augmentation des crédits d'engagement des programmes d'éradication et de surveillance des maladies animales ainsi que de surveillance de l'état physique des animaux pouvant présenter un risque pour la santé publique lié à un facteur extérieur ;
- création de la ligne budgétaire "Exploitation du réacteur à haut flux (HFR) — Programmes complémentaires HFR" ;
- **création d'une ligne budgétaire "EUROPOL – Coûts de transition"** ;
- renforcement de la subvention communautaire en faveur d'EUROJUST ;
- modifications au tableau des effectifs de l'OLAF.

En ce qui concerne notamment la création d'une ligne budgétaire EUROPOL, le budget rectificatif entérine la décision du trilogue interinstitutionnel du Parlement européen, du Conseil et de la Commission visant à fixer à **1.250.000 EUR** les coûts de transition de la transformation d'EUROPOL en agence communautaire en 2009. La création de cette ligne budgétaire est neutre budgétairement parlant puisque des crédits équivalents sont retirés de l'article 18 05 09, à savoir le programme "Prévenir et combattre la criminalité".